

**ELECTION - RENOUELEMENT PARTIEL DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'UFR
DSP****DATE : jeudi 18 janvier 2018****COLLEGE A**

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RÉSULTATS1 - Nombre d'électeurs inscrits : 442 - Nombre de votants : 143 - Nombre de suffrages : 14

- Bulletins blancs et nuls : 0

- Suffrages exprimés : 14

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE	14	
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	3	
		= 4

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Liste Commune DSP » a obtenu 14 Voix,

EST ELU :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus - titulaires
Liste Commune DSP	14	3	2	0	2	- Le Pillouer Arnaud - Wolmark Cyril

Les nouveaux élus prennent leurs fonctions au 29 janvier 2018.

N.B : Trois sièges étant initialement à pourvoir, et seuls deux sièges ayant été pourvus à l'issue du scrutin, des élections partielles devront être organisées afin de pourvoir le siège vacant.

Fait à Nanterre le 19 janvier 2018

Le Président de l'Université



Jean-François BALAUDÉ

**ELECTION - RENOUELEMENT PARTIEL DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'UFR
DSP****DATE : jeudi 18 janvier 2018****COLLEGE B**

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RÉSULTATS1 - Nombre d'électeurs inscrits : 642 - Nombre de votants : 163 - Nombre de suffrages : 16

- Bulletins blancs et nuls : 2

- Suffrages exprimés : 14

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE	14	
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	4	= 3.5

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « OMARJEE» a obtenu 14 Voix,

EST ELU :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus - titulaires
OMARJEE	14	4	0	0	4	- Omarjee Ismael - Rozez Sophie - Barthe Denis

Les nouveaux élus prennent leurs fonctions au 29 janvier 2018.

N.B : Quatre sièges étant initialement à pourvoir, et seuls trois sièges ayant été pourvus à l'issue du scrutin, des élections partielles devront être organisées afin de pourvoir le siège vacant.

Fait à Nanterre le 19 janvier 2018

Le Président de l'Université



Jean-François BALAUDÉ

**ELECTION - RENOUELEMENT PARTIEL DES PERSONNELS AU CONSEIL DE l'UFR
DSP**

DATE : jeudi 18 janvier 2018

COLLEGE Biatss

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 37

2 - Nombre de votants : 30

3 - Nombre de suffrages : 30

- Bulletins blancs et nuls : 1

- Suffrages exprimés : 29

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\begin{array}{l} \text{TOTAL DES VOIX OBTENUES} \\ \text{PAR LES LISTES EN PRESENCE} \end{array}}{\begin{array}{l} \text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR} \end{array}} = \frac{29}{1} = 29$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que Madame IBORRA Sylvie a obtenu 12 Voix,

EST ÉLUE : Madame IBORRA Sylvie

La nouvelle élue prend ses fonctions pour une durée de cinq ans à partir du 29 janvier 2018.



Fait à Nanterre, le 19 janvier 2018

Le Président de l'Université

Jean-François BALAUDÉ